

1. Programme de formation

« Claude pour coach » — 1 journée (7 heures)

Public visé

Coachs professionnels, en exercice ou en cours d'installation.

Prérequis

- Exercer ou s'installer comme coach
- Venir avec un ordinateur portable
- Disposer d'un compte Claude, idéalement payant, et avoir installé Claude desktop sur ordinateur

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- formaliser « ta signature » : son positionnement, ses valeurs et sa différenciation, avec l'appui de Claude
- extraire et reproduire « ta voix » : son style d'écriture, pour produire ses propres contenus
- construire des prompts efficaces adaptés à ses cas d'usage de coach
- appliquer ces acquis à ses propres supports (mails, publications, offres)

Contenu et déroulé

- 9 h 00 — Accueil et cadrage de la journée
- 9 h 15 – 12 h 30 — Matin : « ta signature » (positionnement, différenciation, travail guidé)
- 12 h 30 – 13 h 30 — Pause déjeuner
- 13 h 30 – 16 h 45 — Après-midi : « ta voix » et cas pratiques individuels
- 16 h 45 – 17 h 00 — Bilan, évaluation des acquis et clôture

Moyens pédagogiques et techniques

Apports, démonstrations en direct, ateliers pratiques individuels, supports et prompts remis aux participants. Salle équipée à l'Hôtel du Lion d'Or, Bernay.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par mises en situation et tour de table en fin de journée ; auto-positionnement du participant. Une attestation de fin de formation mentionnant les résultats de cette évaluation est remise à chaque participant.

Informations pratiques

Effectif : 8 à 12 participants. Tarif : 790 € TTC par participant. Formation non éligible aux financements mutualisés (non certifiée Qualiopi).

2. Règlement intérieur

(Articles L6352-3 à L6352-5 et R6352-1 et suivants du Code du travail)

Article 1 — Champ d'application

Le présent règlement s'applique à toute personne participant à une formation organisée par Cécile Azard — Coach Plus de Vie !. Il définit les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles de discipline applicables pendant la formation.

Article 2 — Hygiène et sécurité

Chaque participant respecte les consignes de sécurité et le règlement des locaux d'accueil. Il est interdit de fumer ou devapoter dans les salles de formation. En cas d'accident, le participant ou le témoin avertit immédiatement le formateur.

Article 3 — Discipline

Le participant se conforme aux horaires de la formation. Il adopte un comportement respectueux envers le formateur et les autres participants, et utilise le matériel mis à disposition avec soin. L'usage des appareils est réservé aux besoins de la formation.

Article 4 — Sanctions et droits de la défense

Tout manquement peut faire l'objet d'une sanction. Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le participant ait été informé au préalable des griefs retenus et mis en mesure de s'expliquer, conformément aux articles R6352-3 et suivants du Code du travail.

Article 5 — Représentation des stagiaires

Compte tenu de la durée de la formation (inférieure à 500 heures), il n'est pas procédé à l'élection de représentants des stagiaires.